



PRÉFECTURE DE LA RÉUNION

POLE REGIONAL ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Saint- Denis, le 21 août 2006

DIRECTION REGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT

A R R Ê T É N° 06 - 3077 /SG/DRCTCV

enregistré le 21 août 2006

**relatif à l'identification et à la gestion
du domaine public fluvial de l'État à la Réunion**

**LE PREFET DE LA REGION ET
DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département français,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 5121-1,

VU le code de l'environnement,

VU le décret n° 73-428 du 27 mars 1973 relatif à la gestion des cours d'eau et à la police des eaux superficielles dans les départements d'outre-mer, modifié par le décret n° 79-460 du 11 juin 1979 portant transfert d'attributions du ministre des transports au ministre de l'environnement, puis par le décret n° 90-112 du 1^{er} février 1990 portant transfert au premier ministre des attributions exercées par le ministre de l'agriculture et de la forêt en matière de gestion des cours d'eau et de police des eaux superficielles dans les départements d'outre-mer,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 15,

VU l'arrêté préfectoral n° 05 - 1931 du 27 juillet 2005 relatif à l'organisation des services de l'État à la Réunion,

VU l'arrêté préfectoral n° 05 - 1923 du 27 juillet 2005 portant organisation des services de l'État dans le domaine de l'eau,

VU la circulaire interministérielle DE/SDCRE/BASD n° 16 du 26 novembre 2004 sur la déclinaison de la politique de l'État en département dans le domaine de l'eau et l'organisation de la police de l'eau et des milieux aquatiques,

VU la circulaire DE/SDAGF/BDE n° 3 du 2 mars 2005 définissant la notion de cours d'eau,

VU l'étude « Inventaire patrimonial des petites zones humides de la Réunion » de mai 2003,

VU les éléments de jurisprudence et analyses juridiques contenus dans le document « Étude juridique sur le domaine public fluvial à la Réunion » de février 2005,

VU le rapport en date du 4 juillet 2006, de la mission d'expertise coordonnée par l'Inspection générale de l'environnement et demandée par le Directeur de l'eau le 8 février 2006,

VU les conclusions provisoires de l'expertise technique « Typologie des ravines de la Réunion »,

VU l'avis de la commission eau du Pôle régional environnement et développement durable du 27 juillet 2006,

VU l'avis du Comité de l'administration régionale en date du 2 août 2006,

CONSIDERANT la nécessité :

- de dresser, de manière exhaustive, la liste des rivières, bras et ravines relevant du statut de cours d'eau et appartenant au domaine public fluvial de l'État,
- de dresser, de manière exhaustive, la liste des plans d'eau alimentés par des cours d'eau ou des résurgences d'eau souterraine et appartenant au domaine public fluvial de l'État,
- de désigner le service de l'État chargé de la gestion de ce domaine public fluvial.

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{ER} : CONSISTANCE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DE L'ÉTAT À LA RÉUNION

En vertu de l'article L. 5121-1 du code général de la propriété des personnes publiques, appartiennent au domaine public fluvial de l'État à la Réunion :

- les rivières, bras et ravines présentant des caractéristiques conformes aux critères naturels permettant de définir un cours d'eau, selon les textes en vigueur et la jurisprudence actuelle. Ces cours d'eau, pour lesquels aucun propriétaire riverain n'a fait valider, dans le délai fixé par la loi, ses droits régulièrement acquis, sont identifiés à l'annexe I jointe au présent arrêté. En tant que de besoin, la délimitation foncière de ce domaine public fluvial sera effectuée conformément aux principes inscrits à l'article L. 2111-9 du code général de la propriété des personnes publiques (règle du *plenissimum flumen*).
- Les affluents, en eau de manière pérenne, permanente et continue, des cours d'eau visés ci-dessus.
- Les plans d'eau alimentés non seulement par des eaux pluviales météoriques et de ruissellement mais aussi par des cours d'eau, des sources ou des émergences d'eau souterraine, et pour lesquels aucun propriétaire riverain n'a fait valider, dans le délai fixé par la loi, ses droits régulièrement acquis. Ces plans d'eau sont répertoriés à l'annexe II jointe au présent arrêté. Sont exclus les plans d'eau uniquement formés par des eaux pluviales météoriques et de ruissellement.
- Les deux canaux d'irrigation, alimentés par des eaux domaniales dérivées de cours d'eau, suivants : canal Payet (Saint-Joseph) et canal de la Vierge noire (Sainte-Marie).

ARTICLE 2 : GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DE L'ÉTAT À LA RÉUNION

La Direction Départementale de l'Équipement est désignée comme service chargé de la gestion du domaine public fluvial de l'État à la Réunion.

La conservation générale du domaine public fluvial consiste à :

- surveiller ce domaine, dans le but de préserver son intégrité matérielle et l'usage hydraulique auquel celui-ci est affecté ;
- intervenir, si nécessaire et conformément aux dispositions du code de l'environnement, pour assurer le libre écoulement des eaux, hors crue ;
- maintenir libre de tout obstacle érigé par les riverains, l'emprise foncière frappée par la servitude instaurée par l'article L. 5121-3 du code général de la propriété des personnes publiques et destinée à permettre le passage des services administratifs ;
- instruire les demandes d'autorisation d'occupation temporaire du domaine et veiller à la bonne application, par les occupants, des règles et obligations auxquelles ils sont assujettis.

La gestion des baux de pêche reste de la compétence de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt.

Les cordons littoraux éventuellement présents aux embouchures des cours d'eau sont gérés dans le cadre du domaine public maritime et non dans le cadre du domaine public fluvial.

Au cas par cas, la gestion de tout ou partie d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau pourra être confiée, par convention, à toute personne physique, association ou collectivité en faisant la demande et présentant les garanties adéquates.

ARTICLE 3 : DATE D'APPLICATION - MESURES TRANSITOIRES

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

La Direction de l'Agriculture et de la Forêt organisera le transfert à la Direction Départementale de l'Équipement des dossiers en sa possession dans un délai d'un mois à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

ARTICLE 4 : RÉVISION

Le présent arrêté sera révisé en tant que de besoin, notamment en fonction de l'évolution de la jurisprudence ou de la création de nouveaux plans d'eau.

ARTICLE 5 : PUBLICATION ET EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Benoît, de Saint-Paul et de Saint-Pierre, le Directeur Régional de l'Environnement, chef du pôle environnement et développement durable, le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Départemental de l'Équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

signé

ANNEXE I

**Liste des cours d'eau de l'île de la Réunion
appartenant tous au domaine public fluvial de l'État**

Code hydro	Nom	Communes longées ou traversées
40131010	Bras de Côte	Bras-Panon
40131240	Bras des Chevrettes	Bras-Panon
40211090	Bras des Lianes	Bras-Panon
40131000	Bras du Milieu	Bras-Panon
40131220	Bras Patrick	Bras-Panon
40131030	Bras Pauline	Bras-Panon
40131170	Bras Pétard	Bras-Panon
40211100	Bras Piton	Bras-Panon
40131230	Bras Sec	Bras-Panon
40131210	Bras Valentin	Bras-Panon
40131040	Grande Ravine	Bras-Panon
40211120	Petit Bras Piton	Bras-Panon
40211050	Ravine Blanche	Bras-Panon
40131140	Ravine de Vincendo	Bras-Panon
40131110	Ravine Deshayes	Bras-Panon
40131090	Ravine la Borne	Bras-Panon
40131080	Ravine la Paix	Bras-Panon
40131150	Ravine Terre Rouge	Bras-Panon
40131130	Rivière Bras Panon	Bras-Panon
40130130	Rivière des Roches	Bras-Panon ; Saint-Benoît
40601360	Bras Calebasse	Cilaos
40601260	Bras de Benjoin	Cilaos
40601170	Bras de Saint-Paul	Cilaos
40601070	Bras des Étangs	Cilaos
40600100	Bras Rouge	Cilaos
40600100	Grand Bras de Cilaos	Cilaos
40601040	Ravine Coin	Cilaos
40601350	Ravine des Calumets	Cilaos
40601090	Ravine Fleurs Jaunes	Cilaos
40601220	Ravine Gabriel	Cilaos
40601030	Ravine Gobert	Cilaos
40601290	Ravine Kervéguen	Cilaos
40601180	Ravine la Vierge	Cilaos
40601370	Ravine Martin	Cilaos
40601010	Ravine Pissa	Cilaos
40601270	Ravine du Piton Bleu	Cilaos
40601000	Ravines les Salazes	Cilaos
40101340	Bras Magloire	La Plaine des Palmistes ; Le Tampon
40101130	Bras Noir	La Plaine des Palmistes ; Le Tampon
40101270	Petit Bras Patience	La Plaine des Palmistes
40101380	Ravine Petit Bras Piton	La Plaine des Palmistes
40401250	Bras Bémale	La Possession
40401050	Bras de Rémy	La Possession
40411020	Bras des Merles	La Possession
40411010	Bras Détour	La Possession ; Saint-Denis
40401210	Bras d'Oussy	La Possession
40411000	Bras Sainte-Suzanne	La Possession
40401320	Grande Ravine	La Possession
40320270	Ravine à Malheur	La Possession
40320310	Ravine à Marquet	La Possession ; Le Port

40401100	Ravine Cimendal	La Possession
40401150	Ravine des Calumets	La Possession
40401160	Ravine Fontaine	La Possession
40401070	Ravine Gérien	La Possession
40321570	Ravine Moulin	La Possession
40401080	Ravine Vallon	La Possession
40611010	Bras de Sainte-Suzanne	Le Tampon ; l'Entre-Deux
40621070	Bras Jean Payet	Le Tampon
40621100	Bras Leclerc	Le Tampon
40621110	Bras Rupert	Le Tampon
40611090	Bras Sec	Le Tampon ; l'Entre-Deux
40621060	Ravine Jean Payet	Le Tampon ; Saint-Pierre
40611000	Bras de la Plaine	l'Entre-Deux ; Le Tampon
40611080	Bras de Mahot	l'Entre-Deux
40611020	Bras des Roches Noires	l'Entre-Deux ; Le Tampon
40611180	Bras Long	l'Entre-Deux
40611100	Ravine de l'Argamasse	l'Entre-Deux
40611160	Ravine des Citrons	l'Entre-Deux
40611170	Ravine Tourangeau	l'Entre-Deux
40511520	Bras Cresson	Les Avirons
40511470	Bras de Jeanne	Les Avirons
40521000	Bras de la Ravine Sèche	Les Avirons ; l'Etang-Salé
40521010	Bras la Loge	Les Avirons ; l'Etang-Salé
40511530	Bras Sec	Les Avirons
40510340	Ravine des Avirons	Les Avirons ; Saint-Leu
40510350	Ravine du Ruisseau	Les Avirons ; l'Etang-Salé
40520110	la Ravine Sèche	l'Etang-Salé
40521040	Petit Bras	l'Etang-Salé
40521400	Ravine des Cafres	l'Etang-Salé
40521020	Ravine des Ponces	l'Etang-Salé ; Les Avirons
40521030	Ravine des Princes	l'Etang-Salé
40521430	Ravine Deschenez	l'Etang-Salé
40521420	Ravine du Ruisseau	l'Etang-Salé
40521440	Ravine Sheunon	l'Etang-Salé
40621240	Bras Ravine du Pont	Petite Ile
40621230	Ravine de Charrié	Petite Ile
40620150	Ravine de l'Anse	Petite Ile ; Saint-Pierre
40620180	Ravine de Petite-Île	Petite Ile ; Saint-Pierre
40620160	Ravine du Pont	Petite Ile
40621340	Ravine Lebras	Petite Ile
40621400	Ruisseau Romain	Petite Ile
40301050	Bras des Chevrettes	Saint-André
40300100	Grande Rivière Saint-Jean	Saint-André ; Sainte-Suzanne
40301080	Ravine Sèche	Saint-André
40121040	Bras Cabot	Saint-Benoît
40131020	Bras Caprice	Saint-Benoît
40121060	Bras Chansons	Saint-Benoît
40121180	Bras Fouquet	Saint-Benoît
40121270	Bras la Vallée	Saint-Benoît
40121070	Bras Magasin	Saint-Benoît
40121030	Bras Mazerin	Saint-Benoît ; Bras-Panon
40121000	Bras Patience	Saint-Benoît
40121110	Bras Sec	Saint-Benoît
40121051	Bras Tabac	Saint-Benoît
40131050	Grand Bras	Saint-Benoît
40101330	Grand Bras Piton	Saint-Benoît ; La Plaine des Palmistes ; Le Tampon
40121150	Grande Ravine	Saint-Benoît
40121100	Petit Bras Magasin	Saint-Benoît
40119000	Premier Bras d'Annette	Saint-Benoît
40121280	Ravine Batardeau	Saint-Benoît
40121130	Ravine Bigarades	Saint-Benoît
40130100	Ravine Bourbier	Saint-Benoît

40121250	Ravine Bras Canot	Saint-Benoît
40121140	Ravine Casse-Gueule	Saint-Benoît
40131060	Ravine des Congres	Saint-Benoît
40121160	Ravine Grand Fond	Saint-Benoît
40130110	Ravine Laborie	Saint-Benoît
40121120	Ravine Mathurin	Saint-Benoît
40121020	Ravine Misère	Saint-Benoît
40121170	Ravine Mouche	Saint-Benoît
40121010	Ravine Pavée	Saint-Benoît
40100120	Ravine Sainte-Anne	Saint-Benoît ; La Plaine des Palmistes
40100150	Ravine Sèche	Saint-Benoît ; La Plaine des Palmistes
40120100	Rivière des Marsouins	Saint-Benoît
40119010	Second Bras d'Annette	Saint-Benoît
40321210	Bras Citron	Saint-Denis
40321300	Bras des Merles	Saint-Denis
40321220	Bras Guillaume	Saint-Denis
40321070	Bras Mahot	Saint-Denis
40321510	Bras Piton	Saint-Denis
40321080	Bras Samy	Saint-Denis
40321260	Grand Bras	Saint-Denis
40320190	Grande Ravine	Saint-Denis
40320230	Ravine à Jacques	Saint-Denis
40321020	Ravine Blanche	Saint-Denis
40321120	Ravine Boucan Launay	Saint-Denis
40311330	Ravine Cateau	Saint-Denis
40321350	Ravine Couderc	Saint-Denis
40321370	Ravine Cresson	Saint-Denis
40321310	Ravine Cresson	Saint-Denis
40321110	Ravine de la Glacière	Saint-Denis
40320100	Ravine des Patates à Durand	Saint-Denis
40320110	Ravine du Butor	Saint-Denis
40310180	Ravine du Chaudron	Saint-Denis
40321030	Ravine du Paradis	Saint-Denis
40311210	Ravine Emmanuel	Saint-Denis
40321200	Ravine la Frais	Saint-Denis
40311190	Ravine la Nage	Saint-Denis
40321170	Ravine Laverdure	Saint-Denis
40311240	Ravine Montauban	Saint-Denis
40321190	Ravine Terre Rouge	Saint-Denis
40310170	Rivière des Pluies	Saint-Denis ; Sainte-Marie
40320120	Rivière Saint-Denis	Saint-Denis
40321470	Ruisseau Blanc	Saint-Denis
40311060	Bras du Bernica	Sainte-Marie
40311300	Bras Mussard	Sainte-Marie
40310130	Ravine Charpentier	Sainte-Marie
40310110	Ravine des Chèvres	Sainte-Marie ; Sainte-Suzanne
40311290	Ravine du Bachelier	Sainte-Marie
40311280	Ravine Mère Canal	Sainte-Marie
40311260	Ravine Séche	Sainte-Marie
40310140	Rivière Sainte-Marie	Sainte-Marie
40040130	Ravine des Bambous	Sainte-Rose
40051040	Ravine des Mares	Sainte-Rose
40051010	Ravine du Piton Haüy	Sainte-Rose
40051030	Ravine du Piton Rond	Sainte-Rose
40051050	Ravine Noire	Sainte-Rose
40051000	Ravine Piton de Coco	Sainte-Rose
40050100	Rivière de l'Est	Sainte-Rose ; Saint-Benoît
40301230	Bras Citron	Sainte-Suzanne
40301200	Bras d'Amale	Sainte-Suzanne
40301030	Bras de Fer	Sainte-Suzanne ; Saint-André
40301120	Bras des Mathurins	Sainte-Suzanne
40301130	Bras Douyère	Sainte-Suzanne

40301190	Bras Laurent	Sainte-Suzanne ; Saint-André
40301210	Bras Oiseau Blanc	Sainte-Suzanne
40301110	Bras Pistolet	Sainte-Suzanne
40301270	Grande Ravine	Sainte-Suzanne
40301180	le Foutaque	Sainte-Suzanne
40301090	Petite Rivière Saint-Jean	Sainte-Suzanne
40301040	Ravine Blanche	Sainte-Suzanne ; Saint-André
40301260	Ravine Creuse	Sainte-Suzanne ; Sainte-Marie
40301220	Ravine Échappé la Vie	Sainte-Suzanne
40301290	Ravine Maillot	Sainte-Suzanne
40300110	Rivière Sainte-Suzanne	Sainte-Suzanne ; Sainte-Marie
40301150	Ruisseau Emmanuel	Sainte-Suzanne
40301340	Ruisseau la Vigne	Sainte-Suzanne
40301300	Ruisseau Marie-Jeanne	Sainte-Suzanne
40001020	Bras Caron	Saint-Joseph
40001080	Bras de Dimitile	Saint-Joseph
40001070	Bras de Mahavel	Saint-Joseph
40001050	Bras de Tabac	Saint-Joseph
40011040	Bras des Chevrettes	Saint-Joseph
40011010	Bras d'Ouvrange	Saint-Joseph
40011030	Bras du Grand Pays	Saint-Joseph
40011090	Bras Sec	Saint-Joseph
40621330	Fond Gingembre	Saint-Joseph
40010100	Grande Ravine	Saint-Joseph
40001010	Ravine Citron Galet	Saint-Joseph
40011060	Ravine de Grand Coude	Saint-Joseph
40010100	Ravine de Grand Sable	Saint-Joseph
40001060	Ravine de la Cascade	Saint-Joseph
40621380	Ravine Déjeuner	Saint-Joseph
40620210	Ravine des Grègues	Saint-Joseph
40011020	Ravine des Sept Bras	Saint-Joseph
40621360	Ravine du Rond	Saint-Joseph
40001090	Ravine Galet Bleu	Saint-Joseph
40001030	Ravine Germeuil	Saint-Joseph
40011050	Ravine Îlet Marronne	Saint-Joseph
40620190	Ravine Manapany	Saint-Joseph ; Petite Île
40011110	Ravine Mara	Saint-Joseph
40001040	Ravine Plate	Saint-Joseph
40021010	Ravine Souris Chaude	Saint-Joseph
40011070	Ravine Ti Bon Dieu	Saint-Joseph
40020100	Ravine Vincendo	Saint-Joseph
40000100	Rivière des Remparts	Saint-Joseph
40010100	Rivière Langevin	Saint-Joseph
40510330	Ravine du Trou	Saint-Leu
40600100	Bras de Cilaos	Saint-Louis
40521170	Bras du Mouchoir Gris	Saint-Louis
40521110	Bras Montplaisir	Saint-Louis
40521160	Bras Patates	Saint-Louis
40521190	Bras Pierrot	Saint-Louis
40521310	Fond Bancoule	Saint-Louis
40521110	Ravine Barrage ou Ravine de Maison Rouge	Saint-Louis
40521120	Ravine Blanche	Saint-Louis
40521290	Ravine Casimir	Saint-Louis
40520120	Ravine de Bellevue	Saint-Louis ; Les Avirons
40521320	Ravine de Jean	Saint-Louis
40521280	Ravine de la Ouête	Saint-Louis
40520120	Ravine du Gol	Saint-Louis
40521230	Ravine du Grand Fond	Saint-Louis
40521370	Ravine du Grand Maniron	Saint-Louis
40521370	Ravine du Maniron	Saint-Louis ; l'Etang-Salé
40521380	Ravine du Petit Maniron	Saint-Louis ; l'Etang-Salé

40521180	Ravine du Saut de la Vierge	Saint-Louis
40521200	Ravine Goyaves	Saint-Louis
40610100	Rivière Saint-Étienne	Saint-Louis ; Saint-Pierre
40501150	Canal d'en Travers	Saint-Paul
40500100	Étang de Saint-Paul	Saint-Paul
40501270	Ravine Baptiste	Saint-Paul
40501140	Ravine Bassin	Saint-Paul
40501160	Ravine Bernica	Saint-Paul
40501320	Ravine Champcourt	Saint-Paul
40401010	Ravine de Marla	Saint-Paul
40401200	Ravine des Orangers	Saint-Paul
40501240	Ravine Divon	Saint-Paul
40501310	Ravine du Moulin à eau	Saint-Paul
40501070	Ravine du Ruisseau	Saint-Paul
40401170	Ravine Grand-Mère	Saint-Paul
40501000	Ravine la Plaine	Saint-Paul
40501080	Ravine Laforge	Saint-Paul
40501100	Ravine Lolotte	Saint-Paul
40501290	Ravine Renaud	Saint-Paul
40401120	Ravine Roche Plate	Saint-Paul
40510140	Ravine Saint-Gilles	Saint-Paul
40501050	Ravine Tête Dure	Saint-Paul
40400100	Rivière des Galets	Saint-Paul ; Le Port ; La Possession
40020120	Ravine Basse Vallée	Saint-Philippe ; Saint-Joseph
40020150	Ravine du Baril	Saint-Philippe
40621180	Bras de Mont Vert	Saint-Pierre
40621210	Bras Sec	Saint-Pierre
40621200	Ravine de la Mare	Saint-Pierre
40620140	Ravine des Cafres	Saint-Pierre ; Le Tampon
40621190	Ravine des Chênes	Saint-Pierre
40620120	Rivière d'Abord	Saint-Pierre ; Le Tampon
40201120	Bras d'Amales	Salazie
40211000	Bras de Caverne	Salazie ; Bras-Panon ; Saint-Benoît
40201130	Bras des Demoiselles	Salazie
40201100	Bras Sec	Salazie
40201330	Ravine Bé Cabot	Salazie
40201310	Ravine Blanche	Salazie
40201220	Ravine Camp Pierrot	Salazie
40201110	Ravine des Trois Cascades	Salazie
40201150	Ravine Grosse Roche	Salazie
40201320	Ravine Mathurin	Salazie
40211040	Ravine Mazerin	Salazie
40201280	Ravine Roche à Jacquot	Salazie
40201220	Ravine Saule Pleureur	Salazie
40201170	Rivière des Fleurs Jaunes	Salazie
40200100	Rivière du Mât	Salazie ; Bras-Panon ; Saint-André
40510190	Grande Ravine	Trois-Bassins
40510170	Ravine des Trois-Bassins	Trois-Bassins ; Saint-Paul

ANNEXE II

**Tableau récapitulatif des plans d'eau
appartenant au Domaine Public Fluvial de l'État**

Nom du plan d'eau	Commune	Situation géographique	Typologie
-------------------	---------	------------------------	-----------

Étang du Gol	Saint-Louis	Littoral Sud-Ouest	étang littoral
Grand Étang	Saint-Benoît	Hauts de l'Est	étang d'altitude
Petit Étang ou Étang de Cambuston	Saint-André	Littoral Nord-Est	mare littorale
Étang de la ravine Petit Saint-Pierre	Saint-Benoît	Littoral Nord-Est	étang littoral
Étang de la ravine Saint- François	Saint-Benoît	Littoral Nord-Est	étang littoral
Étang du Bras Maltère	Saint-Benoît	Littoral Nord-Est	étang littoral